

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

VALTACH

Société à responsabilité limitée au capital de 507 000 €

16 bis, rue du POULGOT
44740 BATZ-SUR-MER

838 121 341 R.C.S. SAINT-NAZAIRE

Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la société VALTACH, société à responsabilité
limitée, en société par actions simplifiée



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

VALTACH
SARL au capital de 507 000 €
16 bis, rue du POULGOT
44740 BATZ-SUR-MER
838 121 341 R.C.S. SAINT-NAZAIRE

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société VALTACH, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 novembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- ✓ De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ✓ De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social ;
- ✓ De nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



La synthèse de l'analyse de la situation des comptes de votre société est la suivante :

- ✓ Les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2024 font apparaître des capitaux propres de 1 176 517 € pour un capital social de 507 000 € ;
- ✓ Ils ont été établis par la Société d'expertise comptable In Extenso, dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels. L'attestation de présentation ne mentionne ni réserves, ni observations ;
- ✓ La valeur nette comptable de l'actif immobilisé s'élève à 995 765 €, il est notamment composé de titres de participation dont la valeur nette comptable s'élève à 907 720 €, et de la marque BARAPOM pour 50 000 €.
- ✓ L'actif circulant s'élève à 418 462 € et comprend des disponibilités pour 60 126 €.
- ✓ L'analyse des comptabilités de la société et de ses 3 filiales détenues à 100 % du 01/11/2024 au 31/10/2025 permet de constater une progression globale du chiffre d'affaires groupe, une évolution significative de la trésorerie nette de dette financière du groupe.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

L'actif de la Société est notamment composé de titres de participation dont la valeur nette comptable est inférieure à leur valeur vénale.

Le reste de l'actif n'est pas porteur de moins-values latentes significatives.

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la clôture, de nature à réduire les capitaux propres.

Nous n'avons pas relevé de passifs latents ou de dépréciations des éléments d'actifs ayant pour effet de ramener le niveau des capitaux propres à un montant inférieur à 507 000,00 €, niveau actuel du capital social.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, soit 507 000 €.

Saint Nazaire, le 18 novembre 2025.

Pour la Société de commissariat

aux comptes MARION,

Commissaire à la transformation

Olivier MARION